



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LE SANGAR

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer au « Sangar » une subvention exceptionnelle de 100 € pour sa participation à l'inauguration du ponton du lac.

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport favorable suite à l'enquête publique.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la révision allégée n°1 du PLU.

AGENCE DE L'EAU : SUBVENTION POUR L'ACHAT DE 2 DESHERBEURS THERMIQUES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de l'achat de 2 désherbeurs thermiques et demande une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en compte l'indice terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités des élus.

DECHETTERIE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de la cession de la parcelle et des bâtiments de la déchetterie AY 178 et la parcelle AY 170a à l'euro symbolique à la communauté de communes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : SPANC

La compétence SPANC (service public d'assainissement non collectif) est revenue aux communes au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de la clôture du budget annexe du SPANC et de l'affectation du résultat au budget général de la communauté de communes.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Le conseil municipal à l'unanimité décide de la création de trois postes d'agents recenseurs et d'un poste de coordonnateur.